



CONCOURS FLEURISONS NOTRE VILLE 2018

Dans le cadre du lancement de la campagne "Fleurir la France", la ville de Nérac organise, comme chaque année un concours auquel elle vous invite à participer en retournant le bulletin d'inscription.

Article 1 : Le Concours est réservé aux habitants de Nérac, propriétaires ou locataires.

Article 2 : Les décorations devront être visibles de la rue.

Article 3 : Cinq catégories pour concourir.

- 1ère : maisons – pavillons
- 2ème : balcons – terrasses
- 3ème : fenêtres – murs fleuris
- 4ème : décors sur la voie publique
- 5ème : hôtels – restaurants

Article 4 : Les professionnels sont exclus du concours.

Article 5 : Ce concours se déroulera sur la période estivale.

Article 6 : Le jury retiendra les critères suivants : originalité, choix des fleurs, entretien, aménagements supplémentaires.

Article 7 : Les lauréats seront récompensés par de nombreux prix.

Article 8 : Les candidats acceptent sans réserve le règlement de ce concours ainsi que les décisions du jury.

Article 9 : Composition du jury : membre de la municipalité, membre des espaces verts, professionnels.

Article 10 : Les inscriptions sont à déposer à la Mairie avant le 1er juin.



CONCOURS FLEURISONS NOTRE VILLE 2018

Dans le cadre du lancement de la campagne "Fleurir la France", la ville de Nérac organise, comme chaque année un concours auquel elle vous invite à participer en retournant le bulletin d'inscription.

Article 1 : Le Concours est réservé aux habitants de Nérac, propriétaires ou locataires.

Article 2 : Les décorations devront être visibles de la rue.

Article 3 : Cinq catégories pour concourir.

- 1ère : maisons – pavillons
- 2ème : balcons – terrasses
- 3ème : fenêtres – murs fleuris
- 4ème : décors sur la voie publique
- 5ème : hôtels – restaurants

Article 4 : Les professionnels sont exclus du concours.

Article 5 : Ce concours se déroulera sur la période estivale.

Article 6 : Le jury retiendra les critères suivants : originalité, choix des fleurs, entretien, aménagements supplémentaires.

Article 7 : Les lauréats seront récompensés par de nombreux prix.

Article 8 : Les candidats acceptent sans réserve le règlement de ce concours ainsi que les décisions du jury.

Article 9 : Composition du jury : membre de la municipalité, membre des espaces verts, professionnels.

Article 10 : Les inscriptions sont à déposer à la Mairie avant le 1er juin.



CONCOURS FLEURISONS NOTRE VILLE 2018

Nom :

Prénom :

Adresse :
.....

Catégorie choisie :

- Maisons – Pavillons
- Balcons – Terrasses
- Fenêtres – Murs fleuris
- Décors sur la voie publique
- Hôtels - Restaurants

A retourner au plus tard le 1er juin 2018 à l'accueil de la Mairie



CONCOURS FLEURISONS NOTRE VILLE 2018

Nom :

Prénom :

Adresse :
.....

Catégorie choisie :

- Maisons – Pavillons
- Balcons – Terrasses
- Fenêtres – Murs fleuris
- Décors sur la voie publique
- Hôtels – Restaurants

A retourner au plus tard le 1er juin 2018 à l'accueil de la Mairie